



LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

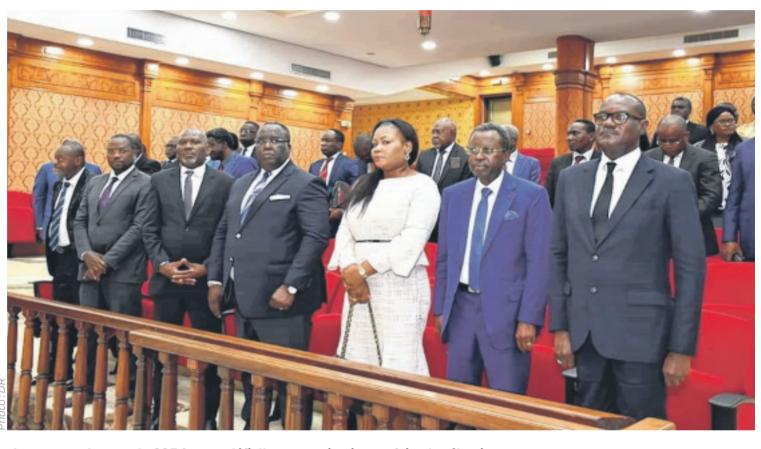
CGE: des prorogations conformes à la loi

EN l'espace de quatre jours, le Centre gabonais des élections (CGE) a prorogé à deux reprises le délai de dépôt des dossier de candidatures aux élections générales du 26 août prochain. Toute chose qui, aux dires de certains, correspondrait à la volonté de permettre à tous les potentiels candidats à déposer leurs dossiers respectifs. Mieux ces prorogations sont conformes à l'article 11 de la loi n° 07/96 du 12 mars 1996 relatives à toutes les élections politiques au Gabon.

Jonas OSSOMBEY Libreville/Gabon

ERCREDI dernier, le Centre gabonais des ⊾élections, réuni en assemblée plénière, a décidé de proroger la date limite du dépôt de dossier de candidatures aux élections générales du 26 août prochain. Au lieu de considérer que ce deuxième report présage des difficultés dans la mise en route du processus électoral, certaines voix autorisées avancent plutôt l'argument des requêtes des acteurs politiques qui, face à certaines contingences, ont du mal à déposer leurs dossiers à temps. D'autant plus que cette institution en charge de l'organisation des scrutins politiques dans notre pays est d'abord l'émanation de la volonté de ces derniers lors des assises d'Angondjé

Ainsi, ces décisions sont effectuées conformément aux dispositions prévues par la loi n° 07/96 du 12 mars 1996, en son article 11, qui stipule que les candidatures doivent être remises au CGE 45 jours au plus avant la tenue des scrutins. Il est donc hors de question que ce deuxième report soit le fruit d'une certaine impréparation qui constituerait toral dont les dates sont connues



Le nouveau bureau du CGE face au défi d'une organisation parfaite des élections.

un ralentissement du processus enclenché depuis lors. Car, tenir compte des préoccupations des uns et des autres, à travers une démarche encadrée par la loi, ne saurait être une entrave à celle-ci. En outre, les deux décisions de report, comme dit plus haut, n'altèrent en rien le calendrier élec-

par tous. Ce d'autant plus que dès la semaine prochaine une plénière devrait se tenir pour l'examen des dossiers de candidatures qui doit être épuisé le 26 juillet prochain au maximum. C'est dire que le CGE, à compter du 16 juillet 2023, aura exactement dix jours pour statuer sur lesdits dossiers et dévoiler les

candidats retenus qui devraient participer aux élections générales prévues le 26 août, soit un mois après. Ce qui devrait, l'une de ses fonctions, permettre à un nombre suffisant de compatriotes de prendre part à ces élections qui devraient garantir la démocratie pluraliste au Gabon.

À noter que l'assemblée plénière,

Contrepoint Un rendez-vous historique!

Libreville/Gabon

e 26 août prochain, le Gabon va vivre un moment singulier en organisant les premières élections générales de son histoire. De façon couplée, la présidentielle, les législatives et les locales vont se tenir le même jour. D'où il est primordial pour le Centre gabonais des élections (CGE) et l'ensemble des aclouper au cours de celles-ci. La volonté d'une large participation de tous devrait être le maître-mot d'une réussite maximale de ladite organisation. Ce d'autant plus que l'un des objectifs de ces scrutins est qu'ils se déroulent dans de bonnes conditions afin que leurs lendemains soient apai-

Pour se prémunir d'éventuelles contestations, la prise en

acteurs politiques correspond à l'ambition de fédérer toutes les forces pour hisser haut la démocratie gabonaise.

L'heure est donc à maitriser tous les contours d'une élection générale dont l'issue constituera un nouveau départ dans la gouvernance du pays. Le défi est donc suffisamment important pour que l'attelage soit en réalité conforme aux aspirations du plus grand nombre

teurs politiques de ne pas se compte des préoccupations des des Gabonais de tous les bords politiques et sociaux.

> Le Gabon ayant un rendez-vous avec son histoire, il est exclu que des éléments exogènes viennent brouiller un processus qui, jusqu'à présent, ne connaît pas d'anicroche susceptible d'obscurcir l'horizon politique. Il va falloir tout faire pour ne pas s'alliéner tout ce qui pourrait maintenir la dynamique actuelle menée par

composée à parties égales, est une instance qui décide en toute collégialité en fonction des dispositions légales et de ce qui est juste pour tous les acteurs. L'idée d'une institution qui fonctionnerait à la consigne devrait donc être écartée. C'est en toute indépendance que les décisions y sont prises par ses membres. Et il ne s'agit pas toujours que des candidats à la présidentielle. Ceux des législatives et locales sont également concernés par effet d'entraînement.

"(...) Soucieux de permettre à tous les candidats de faire acte de candidature au sein des Commissions électorales locales telle que prévu par la loi nº 07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, modifiée", précise le communique du CGE. Il est attendu que tel que le processus électoral est lancé, selon les mêmes sources, les élections générales auront bien lieu à la date prévue. C'est-à-dire le 26 août 2023.